

INFORMATION AU DEMANDEUR

La demande de reconnaissance d'un programme d'entretien préventif doit comprendre les documents suivants :

- la [Résolution](#) ou la procuration qui autorise le représentant du propriétaire à signer les documents en son nom;
- le formulaire *Demande de reconnaissance* dûment rempli et signé;
- un chèque au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec pour couvrir les frais d'analyse. Ces frais ne sont pas remboursables. Voir la page Web de la Société : saaq.gouv.qc.ca/saaq/tarifs-amendes/autres-tarifs/tarifs-autres-services/;
- un exemplaire vierge de chacune des fiches d'entretien;
- un document précisant la fréquence à laquelle les entretiens sont effectués;
- pour les véhicules lourds d'un poids nominal brut de 7 258 kg ou plus, un exemplaire du [Registre des mesures de freins et de pneus](#) si celles-ci ne sont pas fournies sur les fiches d'entretien;
- un exemple rempli de dossier d'entretien préventif de véhicule;
- la liste et le kilométrage annuel des véhicules pour lesquels l'intervalle des entretiens est déterminé par le kilométrage (voir tableau des fréquences à l'annexe 2);
- la description du parc de véhicules routiers comprenant les catégories de véhicules, le nombre de véhicules par catégories, leur poids nominal brut et, s'il y a lieu, la liste des véhicules que le propriétaire entend exclure du programme;
- une autorisation écrite permettant à la Société de consulter tous dossiers et documents reliés au PEP et à l'utilisation de ses véhicules;
- pour chaque mécanicien affecté à l'entretien des véhicules, selon le cas :
 - l'attestation de compétences pour les véhicules ayant un PNBV de 7 258 kg ou plus,

OU

- l'attestation de compétences délivrée par la Société ou le formulaire [Antécédents de travail du mécanicien en entretien de véhicules dont le poids nominal brut \(PNBV\) est de moins de 7 258 kg](#) (en plus du diplôme requis);
- tout autre document et renseignement pouvant permettre à la Société d'évaluer le programme d'entretien préventif du demandeur.

INSTRUCTIONS

1 Renseignements sur le demandeur

Nom ou raison sociale

Le demandeur doit être une entité juridique (personne morale, société ou association) ou personne physique. Le nom du demandeur est celui utilisé lors de toute communication officielle avec la Société. Par exemple, c'est le nom utilisé pour l'immatriculation des véhicules.

Numéro de dossier

Indiquer le numéro de dossier à la Société (inscrit sur le certificat d'immatriculation) ou le numéro d'entreprise du Québec (NEQ).

Adresse

Indiquer l'adresse du demandeur au complet. Elle servira pour toute correspondance ultérieure.

Important

Le demandeur doit présenter une seule demande de reconnaissance d'un programme d'entretien préventif par entité légale. La demande doit provenir du siège social pour l'ensemble de ses établissements ou subdivisions. Une entité légale est identifiée de façon unique par son numéro d'entreprise au Québec (NEQ).

2 Description détaillée du programme d'entretien préventif du demandeur

Par « programme d'entretien préventif », on entend l'ensemble des moyens mis en place par l'entreprise pour assurer le maintien du bon état mécanique de ses véhicules. Le demandeur doit posséder et appliquer un programme d'entretien préventif répondant aux exigences minimales décrites dans le *Guide de reconnaissance d'un programme d'entretien préventif*. Sauf au cas de situation particulière, il devra avoir fait deux entretiens préventifs sur tous ses véhicules admissibles avant la visite en entreprise d'un représentant de la Société.

La totalité ou une partie du programme d'entretien préventif peut être confiée à un sous-traitant. Vous devez joindre un exemplaire de toutes les fiches d'entretien de chacun des types de véhicules que vous possédez et qui sont couverts par le programme, un document précisant les fréquences auxquelles les entretiens sont effectués ainsi qu'un exemplaire de la fiche des mesures de frein utilisée, si les mesures de frein ne sont pas précisées sur la fiche d'entretien (véhicules lourds seulement). Vous pouvez aussi y inclure tout autre document et formulaire permettant à la Société de juger du contenu et de la qualité du programme d'entretien préventif (les fiches d'entretien doivent contenir tous les composants couverts par le programme).

Types de véhicules

Le demandeur indique tous les types de véhicules couverts par son programme d'entretien préventif et le nombre total de véhicules par type. Pour les véhicules motorisés de type « urgence », le demandeur doit inclure le PNBV en annexe, pour chacun des véhicules.

Type de reconnaissance

Lorsque la demande porte sur l'entretien d'une partie des véhicules visés, les véhicules ou la ou les subdivisions de l'entreprise qui devront être inclus dans le programme doivent être spécifiés.

3 Lieux d'entretien et mécaniciens affectés à l'entretien préventif

Le lieu doit permettre aux mécaniciens de faire l'entretien préventif dans des conditions normales. Il doit donc s'agir d'un lieu fermé et chauffé.

La Société veut s'assurer que le demandeur affecte au moins un mécanicien qualifié à chaque lieu où est effectué l'entretien préventif de ses véhicules. Il faut indiquer dans la demande tous les lieux où s'effectuera l'entretien.

Pour chacun de ces lieux, préciser :

- si l'entretien préventif est effectué par le demandeur ou par un sous-traitant;
- le nom ou la raison sociale du sous-traitant, s'il y a lieu;
- le nombre de véhicules entretenus à ce lieu;
- l'adresse;
- le nom du ou des mécaniciens affectés à l'entretien préventif à ce lieu.

N. B. : Les mécaniciens du demandeur ou d'un sous-traitant doivent satisfaire aux exigences relatives aux mécaniciens affectés à l'entretien préventif décrites dans le *Guide de reconnaissance d'un programme d'entretien préventif*. Ces exigences sont différentes selon le type de véhicule.

Pour chaque mécanicien affecté à l'entretien des véhicules, selon le cas :

- l'attestation de compétences pour les véhicules ayant un PNBV de 7 258 kg ou plus,

OU

- l'attestation de compétences délivrée par la Société ou le formulaire [Antécédents de travail du mécanicien en entretien de véhicules dont le poids nominal brut \(PNBV\) est de moins de 7 258 kg](#) (en plus du diplôme requis).

4 Déclaration et autorisation du représentant du demandeur

Le demandeur est représenté par une personne dûment autorisée qui sera l'interlocuteur de la Société aux fins du Programme d'entretien préventif. Cette personne signe la demande et s'engage, au nom du demandeur, à respecter et à appliquer les règles du Programme d'entretien préventif.

Une résolution ou une procuration qui autorise le représentant du demandeur à signer les documents au nom du demandeur doit être jointe à la demande.

Faire parvenir votre demande et les documents requis au :

Service du soutien aux mandataires
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, E-4-33
Case postale 19600, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 8J6

Voir le [Guide de reconnaissance d'un programme d'entretien préventif](#)

1 Renseignements sur le demandeur			
Nom ou raison sociale		NEQ ou numéro de dossier	
Adresse (numéro, rue, bureau)		Ville, village ou municipalité	Code postal
Téléphone	Télécopieur	Adresse courriel	
2 Description détaillée du programme d'entretien préventif du demandeur			
Le demandeur doit posséder et appliquer, ou faire appliquer par un sous-traitant, un programme d'entretien préventif qui respecte les exigences définies dans le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers, telles que résumées dans le <i>Guide de reconnaissance d'un programme d'entretien préventif</i> .			Date du premier entretien préventif A A A A M M J J
Type de reconnaissance (cocher une seule case) :			
<input type="checkbox"/> Complète (pour tous les véhicules soumis à la vérification mécanique périodique)			
<input type="checkbox"/> Partielle (pour une partie des véhicules seulement, inclure la liste des véhicules exclus du programme d'entretien préventif)			
Types et nombres de véhicules couverts par le programme d'entretien préventif du demandeur			
Types			Nombre
URGENCE	<input type="checkbox"/> Véhicule d'urgence dont le PNBV est inférieur à 7 258 kg à l'exception du véhicule routier de service d'incendie	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Véhicule d'urgence dont le PNBV est égal ou supérieur à 7 258 kg à l'exception du véhicule routier de service d'incendie	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Véhicule routier de service d'incendie	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Motocyclette	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Autobus et minibus d'urgence	_____	_____
ÉCOLE DE CONDUITE	<input type="checkbox"/> Motocyclette et cyclomoteur	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Autobus	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Véhicule routier dont le PNBV est inférieur à 4 500 kg	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Véhicule routier dont le PNBV est égal ou supérieur à 4 500 kg	_____	_____
TRANSPORT DE PERSONNES	<input type="checkbox"/> Autobus et autres véhicules affectés au transport d'écoliers	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Autobus affecté au transport urbain	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Autobus à l'exception de l'autobus affecté au transport d'écoliers ou au transport urbain	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Véhicule taxi	_____	_____
TRANSPORT DE BIENS	<input type="checkbox"/> Remorque dont le PNBV est égal ou supérieur à 4 500 kg	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Camion dont le PNBV est égal ou supérieur à 4 500 kg	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Dépanneuse	_____	_____
1. Le poids nominal brut d'un véhicule routier est la valeur spécifiée par le constructeur comme poids d'un seul véhicule en charge sous l'appellation « poids nominal brut du véhicule », « PNBV », « gross vehicle weight rating » ou « GVWR ». Dans les cas suivants, le poids nominal brut d'un véhicule routier est la valeur établie par un ingénieur :			
1° lorsqu'aucun document du fabricant n'en spécifie le poids;			
2° lorsque la valeur spécifiée par le constructeur n'est plus à jour en raison des modifications qui ont été apportées au véhicule.			
Dans le cas d'un véhicule de fabrication artisanale, son poids nominal brut est la valeur établie par un ingénieur. Cependant, son poids nominal brut peut également être établi, dans le cas d'une remorque artisanale, en multipliant par 1,1 la somme de la capacité de charge de ses pneus ou, dans le cas d'une semi-remorque artisanale, en multipliant par 1,25 la somme de la capacité de charge de ses pneus. Pour l'application du présent article, un ingénieur est une personne membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ainsi que toute autre personne légalement autorisée à exercer cette profession au Québec.			

3 Lieux d'entretien et mécaniciens affectés à l'entretien préventif (Si l'espace est insuffisant, faire des copies de cette page.)

3A Entretiens préventifs effectués par : <input type="checkbox"/> le demandeur <input type="checkbox"/> un sous-traitant	Nom ou raison sociale du sous-traitant, s'il y a lieu		Nombre de véhicules entretenus au lieu décrit ci-après
	Adresse (numéro, rue, bureau)		Téléphone
	Ville, village ou municipalité	Code postal	Télécopieur

Pour ce lieu d'entretien, nommer tous les mécaniciens affectés à l'entretien préventif.

IMPORTANT ▶

Annexer une copie de l'attestation de compétence **PEP** pour l'entretien de véhicules lourds ou joindre le formulaire *Antécédents de travail du mécanicien en entretien de véhicules dont le PNBV est de moins de 7 258 kg* pour chaque mécanicien si l'entretien porte uniquement sur ce type de véhicules.

Nom et prénom

3B Entretiens préventifs effectués par : <input type="checkbox"/> le demandeur <input type="checkbox"/> un sous-traitant	Nom ou raison sociale du sous-traitant, s'il y a lieu		Nombre de véhicules entretenus au lieu décrit ci-après
	Adresse (numéro, rue, bureau)		Téléphone
	Ville, village ou municipalité	Code postal	Télécopieur

Pour ce lieu d'entretien, nommer tous les mécaniciens affectés à l'entretien préventif.

IMPORTANT ▶

Annexer une copie de l'attestation de compétence **PEP** pour l'entretien de véhicules lourds ou joindre le formulaire *Antécédents de travail du mécanicien en entretien de véhicules dont le PNBV est de moins de 7 258 kg* pour chaque mécanicien si l'entretien porte uniquement sur ce type de véhicules.

Nom et prénom

3C Entretiens préventifs effectués par : <input type="checkbox"/> le demandeur <input type="checkbox"/> un sous-traitant	Nom ou raison sociale du sous-traitant, s'il y a lieu		Nombre de véhicules entretenus au lieu décrit ci-après
	Adresse (numéro, rue, bureau)		Téléphone
	Ville, village ou municipalité	Code postal	Télécopieur

Pour ce lieu d'entretien, nommer tous les mécaniciens affectés à l'entretien préventif.

IMPORTANT ▶

Annexer une copie de l'attestation de compétence **PEP** pour l'entretien de véhicules lourds ou joindre le formulaire *Antécédents de travail du mécanicien en entretien de véhicules dont le PNBV est de moins de 7 258 kg* pour chaque mécanicien si l'entretien porte uniquement sur ce type de véhicules.

Nom et prénom

4 Déclaration et autorisation du représentant du demandeur

Je soussigné, dûment autorisé par le demandeur à présenter à la Société de l'assurance automobile du Québec une demande de reconnaissance au Programme d'entretien préventif, déclare que tous les renseignements contenus dans le présent document ainsi que tous les autres qui l'accompagnent sont exacts.

Aux fins de l'analyse de la demande de reconnaissance de même que pour toute vérification subséquente de contrôle dans le cadre du Programme d'entretien préventif, j'autorise la Société à effectuer dans les locaux du demandeur la vérification des dossiers et je m'engage à mettre à sa disposition un lieu fermé et chauffé pour la vérification mécanique des véhicules qu'elle désignera. Je suis conscient qu'en ce faisant, la Société pourra appliquer des sanctions si elle constate des défauts mécaniques visées par le Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2, titre IX) et déterminées par le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers.

Le demandeur s'engage, si la demande est acceptée, à appliquer, ou à faire appliquer par un sous-traitant, le programme d'entretien préventif comme décrit dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints, selon les normes relatives au Programme d'entretien préventif ainsi que toutes les règles établies par la Société.

Le demandeur s'engage, dans le cas où la totalité ou une partie du programme d'entretien préventif serait appliquée par un sous-traitant, à informer ce dernier de toutes les exigences de la Société concernant ce programme.

Nom et prénom: _____ Fonction: _____

Signature: _____ Date: | A | A | A | A | M | M | J | J |